L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
[illegible] rue de [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS,
DIMANCHE 19 MAI 1879.

Le traité de commerce franco-hispano-américain.

Résolution présentée au Sénat.

On sait que la Chambre des Représentants à Washington a déjà adopté une résolution, en faveur de [illegible] d'un traité de commerce entre les États-Unis et la France, et que le Sénat a approuvé cette résolution dans la même session précédente par le sénateur Cockrell, du Missouri. Voici le texte de cette dernière résolution :

Attendu que les conditions du commerce existant entre la République française et les États-Unis d'Amérique réclament l'attention éclairée des deux gouvernements, et

Attendu, que c'est le désir et l'intérêt du peuple des États-Unis de maintenir les relations les plus amicales avec le peuple français, et d'établir et d'accroître le trafic avec lui à des conditions réciproquement et mutuellement avantageuses, et

Attendu qu'un traité de réciprocité et de commerce entre les deux républiques, à des conditions à la fois honorables et justes, influencera en hâte d'amitié et [illegible] entre les deux pays, et ouvrira le chemin pour eux à leur donner [illegible] et la sécurité désirables, en conséquence il est

Résolu, Que le Président des États-Unis d'Amérique est prié de et autorisé à ouvrir une correspondance avec le gouvernement français dans le but d'arriver à la conclusion d'un traité de commerce et de réciprocité avec ce gouvernement à des conditions à la fois honorables et justes et réciproquement avantageuses ; et, si cela est jugé nécessaire, à nommer, de l'avis et du consentement du Sénat, un ministre spécialement [illegible] aux États-Unis pour conduire les négociations préliminaires à la conclusion du dit traité, commissaires dont la compensation sera fixée par le secrétaire d'Etat.

LE COMMERCE FRANCO-AMÉRICAIN

Nous lisons dans le *Courrier des États-Unis* :

Hier a eu lieu à New-York une importante réunion de la société instituée sous le nom de *Silk Association of America*. M. Léon Chotteau, délégué du commerce français, a prononcé le discours suivant :

J'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui à une puissante société qui sait se garder des élans irréfléchis, et prendre uniquement conseil de ses intérêts prochains. Washington, en descendant du pouvoir, recommandait à ses contemporains de résister toujours au sentiment qui ne serait pas d'accord avec la raison. Vous suivez les principes proclamés dans le discours d'adieux du premier président de votre République. Aussi, permettez-moi bien vite à nous entendre.

Des hommes éminents de France et des États-Unis pensent qu'on peut améliorer l'état actuel des relations commerciales entre les deux pays. Ils désirent que le traité actuellement en vigueur puisse être l'avenir d'aucune industrie d'où ni de l'autre. Vous approuverez leur prudence.

Vous fabriquez la soie, et votre production annuelle représente une valeur de plus de 20 millions de dollars, c'est-à-dire de plus de 100 millions de francs. Vous venez dire comment le traité en vigueur a contribué à développer votre industrie ; vous ne pas jeter le trouble dans vos usines.

Je vous étonnerai en vous révélant que des personnes bien intentionnées contestent encore aujourd'hui l'utilité des traités de commerce. Dans une ville des États-Unis que je ne vous nommerai pas, on a déclaré : "Les pays fermés sont devenus prospères ; les pays ouverts se sont appauvris."

Si une telle observation est exacte, nous devons nous attendre à trouver la France dans une misère profonde, puisque la France, depuis 1860, c'est-à-dire depuis près de vingt ans, s'obstine à ouvrir ses portes. Interrogeons les faits.

(L'orateur présente un tableau statistique du développement du commerce et de la navigation en France depuis 1860, et il le fait suivre d'un exposé très intéressant de l'industrie de la soie dans les divers pays.)

Après ce discours, écouté avec une profonde attention, l'assemblée a remercié M. Chotteau pour l'intéressant travail qu'il lui avait soumis, et qui a été renvoyé au comité de l'Association pour les lois fiscales.

Nous recevons de Mobile, Alabama, un extrait des procès-verbaux de la chambre de commerce de cette ville, qui est ainsi conçu :

Le président a soumis à la chambre la lettre de M. Léon Chotteau relative à un traité de commerce entre la France et les États-Unis; en conséquence il a été

Résolu—Que la chambre de commerce de Mobile, reconnaissant l'importance des traités de commerce pour étendre notre commerce avec les pays étrangers, invite respectueusement nos sénateurs et représentants au congrès à user de leur influence pour avancer la négociation d'un traité de ce genre avec la France, à telles conditions qui seront jugées justes et équitables.

Signé : JOHN J. WALKER,
Secrétaire.

—"Il serait temps dit la *République française*, que les gouvernements, à commencer par le nôtre, se décidassent, enfin, à définir clairement leur politique commerciale, et à déterminer les conditions auxquelles travaillera le commerce international.

"Les affaires gagneraient beaucoup à ce qu'on sût une bonne fois, que les tarifs actuels sont maintenus, et que si, dans la suite, ils peuvent être abaissés, ils ne seront jamais relevés."

ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ IMPÉRIALISTE —Voici les chiffres définitifs de l'élection de Nyons :

Inscrits	10,952
Votants	9,366
Marquis d'Aulan	4,743
Richard	4,519
Bulletins blancs	34
Bulletins annulés	70

Dans une petite commune, le scrutin a été brûlé et le dépouillement n'a pu avoir lieu.

—L'archiduc Rodolphe d'Autriche, venant d'Italie est arrivé le 1er mai à Villefranche avec une suite de six personnes ; il se rend en Espagne.

—*L'Estafette* a reçu d'un de ses correspondants spéciaux la dépêche suivante :

Saint-Pétersbourg, 30 avril.

"Un manifeste du parti révolutionnaire vient de paraître, qui demande comme minimum de concessions à obtenir :

"1° L'inviolabilité du domicile et de la personne de la part de la police ;

"2° La liberté de tous les cultes et de toutes les confessions ;

"3° La liberté de la presse, de l'enseignement et d'association ;

"4° L'autonomie des villes, communes et des provinces ;

"5° Des conseils de province élus, qui établissent les fonctionnaires ;

"6° Une enquête sur la situation économique et sociale du peuple ;

"7° Une amnistie complète pour tous les délits politiques.

"On voit, d'après ce manifeste, que tous les partis révolutionnaires ont fusionné en Russie et adopté, momentanément, un programme commun.

"La réorganisation de toute l'infanterie d'après le modèle allemand est décrétée ; les régiments se composeront de quatre bataillons à quatre compagnies ; les compagnies de chasseurs sont supprimées.

—En ce moment, où il est tant question des lois de Ferry, les détails suivants ne seront peut-être pas sans intérêt :

Les jésuites dits en France 53 établissements. Il en existe actuellement 92 dans le pays. Ils ont [illegible] dans le pays, [illegible] renfermant 92 membres.

La Belgique, qui vu nature que la Belgique de France contenant 70 membres, le règne de Louis-Philippe, 8 collèges, [illegible] 115 jésuites ; le règne de Napoléon III, 8 collèges, avec une population de 649 membres. Enfin, la troisième République y a ajouté 8 collèges et 142 jésuites.

Ces chiffres sont indéniables à la réalité, on n'y a pas compris les pensionnats et les [illegible]. Ils n'en constatent pas moins la présence en France de 1,666 [illegible] pièce de la compagnie.

—Hillenbal, le photographe, n'a pas complété que des prises de premier ordre.

—*Le Messager* publie, d'après [illegible] Fabre, [illegible] Pompeyo et Pombal, décédé en 1780.

BISMARCK ET LE SOCIALISTE LASSALLE. —On a raconté bien des anecdotes touchant les rapports du fameux socialiste Lassalle avec M. Bismarck. Cette mine est loin d'être épuisée, et on ne lira pas sans intérêt la page suivante, empruntée aux mémoires d'Hélène Racowitza, publiés par la *Schlesische Presse*, de Breslau :

Bismarck est un grand homme de fer, dit Lassalle, et il a voulu me faire plier. Le fait est un métal très dur, solide et fort, et qui résiste à beaucoup de chocs. Que de choses dans le monde ne doit-on pas au fer ! Presque tout s'impose avec le fer. Mais il y a un autre métal qui est plus magique, qui [illegible] à tout rompre, aussi qui est plus fort et plus puissamment que le fer. C'est l'or ! On peut le fer détruit, l'or le réédifie. Donc le fer [illegible] l'or ; Lassalle distinguait ainsi les paroles de la Coarj, en disant que le fer est un métal héroïque. Tandis [illegible] rouille et devient impuissant à tout rouge. Qu'a voulu faire Bismarck, dit-il, en moi de lui ? Nous dîtes, dit-il, [illegible] sous les deux. Chacun de [illegible] commençait le [illegible] de l'autre, et nous sortîmes fini par nous rire au nez..... [illegible] parlant.

Et comme on demandait un jour à Lassalle si le prince de Bismarck était spirituel. Il répondit :

—Spirituel ? Non. Il est tranchant, grave, de fer aussi, dans son langage. Le fer perfectionné par la trempe devient de l'acier, et peut servir à forger des lames tranchantes comme un rasoir.

Empruntons à la même source le récit de la rencontre qui eut lieu entre Lassalle et le prince russe Yanko de Rocowitza, qu'Hélène avait coutume d'appeler son *Pope noir*, et qui était le seul homme dont Lassalle fût instinctivement jaloux :

Lorsque Lassalle, irrité par la résistance obstinée du comte de Donnigen, qui ne voulait point lui accorder la main d'Hélène, lui demanda publiquement une satisfaction d'honneur, le comte n'y refusa point. Pendant [illegible] Yanko s'offrit spontanément à tenir la place du comte. Le duel eut lieu au pistolet. Hélène priait agenouillée, et au moindre bruit qu'elle entendait, elle croyait voir paraître devant elle le corps ensanglanté de celui qu'elle aimait. Tout à coup, la porte de sa chambre s'ouvrit, et la pâle figure de Yanko s'avança vers elle.

—Es tu blessé ? murmura-t-elle.

—Peut-être à l'instant même, l'âme de Ferdinand Lassalle paraît-elle devant la [illegible] de Dieu ! répondit Yanko.

Hélène ne put proférer qu'une seule parole :

—Je te hais..... Et elle tomba comme foudroyée.

Maintenant, celle qui a écrit : *Mes mémoires sur Lassalle*, s'appelle Hélène Racowitza, et, cinq mois après leur mariage, Yanko expirait dans ses bras.

GARIBALDI ET LA RÉPUBLIQUE. — Le journal l'*Italie* rend compte, en ces termes, du départ de Rome du général Garibaldi pour se rendre à la villa *Letieura*, située près d'Albano. M. Lelieure est un photographe français établi à Rome.

Le départ du général a eu lieu dimanche matin. Dès 9 heures et demie, la rue Victoria était encombrée par une foule de curieux. Toutes les fenêtres étaient garnies de spectateurs.

A 10 heures, on voit venir du Corso, au grand trot, deux voitures : ce sont celles qui doivent transporter à Albano la famille Garibaldi. La première est une petite victoria très élégante, la seconde un énorme landau.

Une des fenêtres de l'appartement du général s'ouvre aussitôt et on voit apparaître un joli enfant tout blond, Manlio, le dernier né de Garibaldi. A côté de Manlio apparaît Teresita Garibaldi, la femme de Canzio, qui en voyant les préparatifs qu'on fait en bas pour installer le général dans la voiture, ne peut s'empêcher de verser des larmes. Le public est ému.

Enfin, quelques instants après, on voit descendre Garibaldi, porté sur un fauteuil. Le général a son costume traditionnel : calotte de velours brodée d'or, chemise rouge et manteau gris. A sa vue, les applaudissements éclatent de toutes parts et on crie : " Vive le général Garibaldi ! Vive *l'Italia irredenta* !" Mais tout à coup les applaudissements et les cris font place à un profond silence. Le général est un peu pâle; cependant il n'est pas très souffrant, car il sourit gracieusement et salue avec affabilité. Francesca, sa femme, vient s'asseoir à côté de lui : elle a un costume de voyage : vaste chapeau avec plumes et dentelles blanches et un grand châle de même couleur. Dans la seconde voiture prennent place l'honorable Menotti Garibaldi, M. Canzio, la fille de Francesca, Clelia et Manlio.

De nouveaux applaudissements saluent le départ du général.

Beaucoup de journaux italiens protestent contre l'agitation républicaine. Voici ce que dit *La Gazzetta di Torino* :

La République républicaine que les intransigeants réclament, n'existe en aucun pays, et moins encore aux États-Unis qu'ailleurs. Nous savons assez comment ont fini en France, les démonstrations légales de 1830 et de 1848.

—En présence de l'audace des nihilistes, voici quelles précautions avaient été prises pour le voyage de l'empereur de Russie à Livadia. C'est une correspondance de St-Pétersbourg au *Fremdenblatt* qui nous fournit ces intéressants détails :

"Le train a été conduit à la gare dans un carrosse de fer, entouré d'une escorte forte de 400 hommes. La gare elle-même était entourée de troupes, et l'accès en était défendu à tout le monde.

"Les mêmes mesures de sûreté avaient été prises à toutes les stations de chemin de fer où le train impérial devait s'arrêter. En outre, des factionnaires avaient été placés à des distances assez rapprochées sur tout le parcours du chemin de fer. Le train qui précédait le train impérial, dans lequel le czar se trouvait, était rempli de gardes du corps et d'agents de police. Les mesures de police étaient si considérables, que plusieurs jours avaient été nécessaires pour en préparer l'exécution. Le cordon militaire, des deux côtés de la ligne de fer, s'étendait sur un parcours de plusieurs milles.

"En outre, à chaque cinquante toises, on avait élevé des cabanes formées de bûches de bois, auxquelles on mettait le feu, à la tombée de la nuit, sur le passage du czar, pour rendre possible aux militaires la surveillance la plus complète des rails. Vingt-quatre heures avant le départ du czar, tous les rails avaient été consignés sur la ligne du chemin de fer, et l'approche des rails était défendue sous les peines les plus sévères."

L'ECLAIRAGE GRATUIT.—Nous empruntons ce qui suit au feuilleton scientifique de M. Victor Meunier, dans le *Rappel*.

"S'éclairer sans luminaire !

On se souvient de ces cadrans d'horloge qui restent lumineux pendant toute la nuit, rien que pour avoir été, pendant le jour, exposés à la lumière diffuse.

C'est une jolie application de la propriété dont jouissent certains sulfures, celui de calcium entre autres, de devenir phosphorescents à la lumière.

Mais si jolie qu'elle soit, cette application n'est qu'un tout petit commencement, et voici la suite, selon les prévisions d'un savant américain bien connu, M. le professeur Norton.

On enduira d'une de ces substances les murs d'une chambre, et cette chambre, sans dépense d'huile, de gaz, de graisse, ni d'électricité, par ses seuls murs, sera éclairée toute la nuit. Situation nouvelle : lire, travailler et causer à la lumière des murs ! La lumière portée des murs (au lieu de leur ombre) : élément nouveau dont les dessinateurs de l'avenir auront à tenir compte.

Et sonnettiquement parlant, rien à faire qu'à tenir la substance phosphorescente en état d'entretien ; d'aux-mêmes chaque jour ces murs s'approvisionnent de la lumière que chaque nuit ils vous dispensent. Qui haussera les épaules à cette prophétie ? les épiciers.

Ce n'est pas tout. La même préparation étant donnée aux murs extérieurs des maisons, et toutes les rues étant traitées de même, leur éclairage actuel, devenu inutile, sera supprimé. C'est un tour de gaz, de rire !

Comme cela cependant s'ajoute heureusement à la série de tous ces inventions qui, [illegible] nous font [illegible] ! [illegible] J. J. CARRIER, 107 rue Bourbon, coin St-Louis.

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,
404..... RUE ST-CLAUDE.....404
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Chaque [illegible] cigares [illegible] Prix très réduits. On vend [illegible] 25 juillet et en [illegible].

MATELAS

A Prix Extraordinairement Modérés

BONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentée.

44..... RUE DE CHARTRES..... 44
Près Dumaine.

Vous [illegible]

J. BONAHOE.

1er mars—1a 13 nov—DMJV

Vaccination.

MM. GAGNAUX et AUBERT, accoucheurs reçus docteurs des facultés de médecine de Paris et de la Nouvelle-Orléans, annoncent au public et aux familles qu'ils sont [illegible] afin qu'elles vaccinent tout les MERCREDIS, à 10 heures, rue des Remparts No. 136, et 126, rue Dauphine.

Consultations [illegible]
1er mars—1a 1er J. D.

Mme VERGEZ,

SAGE-FEMME,

CONTINUE à s'occuper de la pratique des accouchements. Elle porte toujours un soin particulier au traitement des maladies de l'utérus. Consultations tous les jours, de midi à 2 heures, rue Royale, 186. Les personnes indigentes ont [illegible] qu'elle voudra [illegible] les [illegible].
6avril—3me—D.Mar.J

A vendre ou à louer,

UN GRAND LIST DE TERRE CULTIVÉ [illegible] [illegible] [illegible]